

PLAN VISION POUR L'AVENIR

Responsabilités supplémentaires des commissions



Outre les obligations et responsabilités décrites au paragraphe 17.030.3. du *Rotary Code of Policies*, les commissions des districts participant à la phase pilote du Plan Vision pour l'avenir auront les responsabilités suivantes.

COMMISSION DÉVELOPPEMENT DE L'EFFECTIF

Coordonner les activités concernant les [Anciens](#) du Rotary et de la Fondation afin de contribuer au recrutement et à l'engagement de ces Rotariens potentiels.

COMMISSION FINANCES

Collaborer avec le responsable Fondation de district dans le cadre de la distribution des fonds et du suivi des subventions en vue de la remise de rapports.

COMMISSION RELATIONS PUBLIQUES

Promouvoir tous les aspects de la Fondation tels que PolioPlus, les actions réussies financées par des subventions, les activités des Anciens de la Fondation et les prix de la Fondation auprès des Rotariens et de la collectivité.

COMMISSION CONFÉRENCE DE DISTRICT

Inclure au programme une présentation des résultats des actions financées par des subventions lorsqu'un tel compte rendu ne peut être effectué lors d'une autre réunion de district à laquelle l'ensemble des clubs est convié.

COMMISSION PROMOTION DE LA CONVENTION

Promouvoir les activités relatives à la Fondation qui sont au programme de la convention ou des réunions pré-convention.

COMMISSION FORMATION

Collaborer avec le gouverneur et le responsable Fondation de district afin de planifier, organiser et promouvoir le séminaire Fondation de district.